

La municipalité opte pour les producteurs locaux et producteurs Bio pour les repas de la cantine

Il en coûtera 10 centimes de plus par repas "d'une bien meilleure qualité" affirme le maire



La municipalité opte pour les producteurs locaux et producteurs Bio pour les repas de la cantine

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 21 décembre en soirée sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud. Une dizaine de délibérations étaient à l'ordre du jour qui ont été adoptées à l'unanimité sauf celle concernant le prix du ticket de la cantine (un contre, et une abstention).

Depuis l'abandon de Transgourmet au 1er novembre, la cantine s'approvisionne chez les producteurs locaux et producteurs Bio, conception qui va être mise en place prochainement à partir d'un appel d'offre. Néanmoins, le coût du repas est légèrement plus élevé, plus 35 centimes, « pour une bien meilleure qualité », souligne le maire. Par rapport à ce surcoût le ticket de cantine passera de 2.30 € à 2.40 €. Une augmentation de 10 centimes qui correspond à 29 % du surcoût, la commune prenant en charge 71 % de ce dernier à compter du 1er février 2017. L'opposition par la voix de Paul Capéran estime « que nous devons prendre l'exemple de la mairie de Nogaro qui a également modifié la confection en travaillant avec les locaux et Bio. Selon eux les prix de l'alimentation ne sont pas plus onéreux ». Marie-Thérèse Broca-Lannaud l'entend bien et lui objecte : « que l'augmentation de 35 centimes a été calculée par rapport aux factures. Nogaro possède un chiffre de repas beaucoup plus important et donc une marge de manœuvre pour l'approvisionnement. Il faut également prendre en compte que les recettes de la commune qui voit une nouvelle fois la baisse des dotations de l'Etat ».

Toujours dans le cadre de la cantine, celle-ci a confectionné 773 repas à 4,55 € pour les enfants et les animateurs du Centre de loisirs qui est de la compétence du CIAS de la Ténarèze. Ce dernier devra reverser la somme de 3 517 € à la commune.

Pour la mise en sécurité du chemin et de la rue des remparts le maître d'œuvre choisi sera Alyos Pyrénées pour un montant de 8 980 € HT. La notification de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'élevant à 43 800 €, un prêt de 85 000 € sur 20 ans sera sollicité auprès du Crédit Agricole.

La commission « Complémentaire santé » après de nombreuses réunions de travail rend son verdict en proposant aux Valenciens le groupe Hueber. Ces derniers auront le choix de rencontrer ou pas le commercial du groupe.

Les vœux à la population se dérouleront le dimanche 8 janvier à la salle des fêtes.